

Consultation citoyenne sur les retraites

Par **Lorella**, le **04/10/2019** à **19:44**

Permettre a? chacun de s'exprimer sur la mise en place d'un syste?me universel

Pour participer (jusque fin 2019), c'est ici

<https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/10/2019** à **09:15**

Bonjour

Moi je suis contre, car le but déguisé est de pouvoir utiliser les réserves des régimes bénéficiaires notamment les professions libérales qui sont gérés par les professionnel eux-mêmes, pour renflouer les régimes déficitaires.

Par **Lorella**, le **05/10/2019** à **10:19**

L'objectif est de diminuer les pensions de retraite. Que l'on ne nous raconte pas des craques.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/10/2019** à **12:17**

Effectivement beaucoup de personnes vont se retrouvées lésé par le fait que la pension ne sera plus calculé sur les six derniers mois mais sur l'ensemble de la carrière.

Cela pénalise les personnes qui sont entrés tard sur le marché du travail ou qui ont des trous dans leur carrière.

Sans parler des personnes qui ont occupés des postes moins bien rémunéré que leur profession actuelle.

Par **Lorella**, le **05/10/2019** à **15:40**

Les 6 derniers mois c'est pour les fonctionnaires et comme le salaire augmente automatiquement, ça va. Mais tout n'est pas pris en compte (les primes), car non assujetti aux cotisations.

Dans le privé, ce sont les 25 meilleures années : quand on change d'entreprise plusieurs fois dans sa carrière suite licenciement, on ne retrouve pas toujours un bon salaire.

Avec cette réforme, on prend en compte la totalité de la carrière.

Qui va perdre ? qui va gagner ?

Par **Yzah**, le **05/10/2019** à **20:06**

Je partage ici une tribune très intéressante sur comment envisager la retraite? Un droit au bonheur ou une donnée économique?

Retraites : « La réforme traduit une vision purement comptable »

[TRIBUNE](#)

Nicolas Cuzacq

L'adoption d'un régime à points traduirait la préférence pour une gouvernance par les nombres qui considère la retraite comme un coût et non comme un « droit au bonheur », regrette le professeur d'économie Nicolas Cuzacq dans une tribune au « Monde ».

Publié le 12 octobre 2018 à 17h36 - Mis à jour le 12 octobre 2018 à 17h40 Temps de Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

Tribune. La réforme des retraites qui s'annonce n'est pas dans la lignée des précédentes car le passage d'une retraite en « annuités », dispositif actuel dans la majorité des régimes de base, à un régime par points que la réforme pourrait instaurer, engendre un changement de paradigme car la philosophie des deux dispositifs est différente.

Les régimes en annuités ont un objectif de revenu de remplacement alors qu'un régime à comptes notionnels privilégie la stabilité du montant des prélèvements obligatoires. Dans un régime par points, une hausse de l'espérance de vie engendre automatiquement une baisse de la pension de retraite, sauf si l'actif consent à cotiser plus longtemps. Dans les faits, la réforme aura donc des conséquences sur la durée de cotisation, à l'inverse de ce qui est

parfois affirmé. Elle traduit une vision purement comptable du système des retraites.

[quote]

On peut envisager d'augmenter les prélèvements sociaux sur les revenus du capital

[/quote]

Il est logique de travailler plus longtemps lorsque l'espérance de vie augmente, mais il semble aussi légitime d'élargir l'assiette des cotisations afin de prendre en considération les évolutions de la société comme par exemple sa financiarisation. En conséquence, on peut envisager d'augmenter les prélèvements sociaux sur les revenus du capital. En 2017, ils ont déjà financé la branche vieillesse pour 16 milliards d'euros. Leur hausse engendrerait un accroissement du prélèvement forfaitaire de 30 % sur les revenus du capital. On pourrait aussi majorer le taux d'impôt sur les sociétés en cas de distribution de dividendes (et le maintenir en cas d'autofinancement). La majoration de l'imposition abonderait le financement des retraites.

De telles solutions ne correspondent pas à la philosophie néolibérale du « TINA » (« there is no alternative ») qui valide l'idée que les grandes fortunes et les multinationales mettent en concurrence les législations des Etats. Le choix d'un régime de retraite par points est cohérent avec une gouvernance par les nombres qui consacre un économisme dans lequel la société est au service de l'économie. La retraite est conçue comme un coût et non plus comme « un droit au bonheur ».

Une solution plus équilibrée consiste à répartir équitablement l'effort en mobilisant les quatre points du carré des retraites (niveau des pensions, durée de cotisation, élargissement de l'assiette et montant des cotisations).

Sujet tabou

Aujourd'hui, les retraités français ont un taux de remplacement supérieur à la moyenne des pays de l'Union européenne et de l'OCDE. Dans le cadre d'une économie mondialisée fondée sur une défense sans nuance du libre-échange et de la libre circulation des capitaux qui néglige la question de la concurrence sociale et environnementale déloyale, les retraites sont conçues comme un coût qui obère la compétitivité de l'économie française.

Trop longtemps, la baisse des pensions de retraite a été un sujet tabou alors que les retraités français ont un niveau de vie, par unité de consommation et en incluant les revenus du capital, supérieur à celui des actifs. Avec la mise en place de retraites par points, on passe à l'excès inverse. A titre d'illustration, dans un tel régime, le montant de la pension dépend des cotisations versées pendant l'ensemble d'une carrière et non plus des revenus des six derniers mois ou des vingt-cinq meilleures années. Beaucoup de retraités y seront perdants.

Par ailleurs, les dirigeants de grandes sociétés ainsi que leurs cadres obtiennent souvent le bénéfice de plans de retraite à prestations définies financés par leur entreprise. Ils ont alors la garantie d'un taux de remplacement, quel que soit le montant de leurs cotisations au régime général. Alors que ces plans représentent un coût non négligeable pour les entreprises, la question de leur impact sur la compétitivité est bizarrement reléguée au second plan...

Nicolas Cuzacq est agrégé d'économie et de gestion, maître de conférences en droit privé à

l'université Paris-Est-Créteil

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/10/2019** à **09:25**

Un grand merci à yzah pour cet article très intéressant

Par **Lorella**, le **06/10/2019** à **10:15**

oui merci Yzah pour cet article.

Entre l'allongement de la vie et le chômage massif, ça ne passe plus. Pas assez de cotisants.

Par **Lorella**, le **08/12/2019** à **12:13**

La consultation sur internet se termine en fait ce jour dimanche 8 décembre.

Il faut tout d'abord s'inscrire et après vous pouvez participer de deux manières en répondant aux QCM (voir à chaque fois infographie pour mieux comprendre le projet) et ou en vous exprimant librement en déposant vos propositions. On peut aussi voter pour les propositions des internautes.

Par **Yzah**, le **10/12/2019** à **18:41**

Re,

Rien de bon ne sortira de cette réforme. Je salue tous les grévistes, tous les manifestants qui se battent contre ce projet. Je n'ai rien contre la négociation habituellement mais la retraite par points ne fera que des perdants, quelle que soit la profession.

De plus, les caisses autonomes comme celle des avocats perdront le fruit de leurs efforts en même temps que leur autonomie. Et comme si ça ne suffisait pas, leurs prélèvements passeraient de 14% à 28% au nom de l'égalité (d'après Mr Delevoye, elles ne sont pas doublées mais alignées à 28% comme le reste des professions libérales...). C'est la mort programmée des cabinets.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/12/2019** à **08:03**

Bonjour

C'est toutes les professions qui vont en pâtir.
En effet, le gouvernement pourra baisser la valeur du point.
Les retraités seront de plus en plus précaire.

Par **Lorella**, le **11/12/2019** à **09:05**

J'écoute les débats sur différentes chaînes de TV et moi aussi je n'ai aucune confiance en cette réforme. Dans 5 ans, on nous dira encore qu'il faut reformer et allonger le départ à la retraite à 66 ans. C'est sans fin. De ce fait les personnes qui attendent un emploi peuvent se brosser le ventre.

Des ajustements à faire oui, mais pas le bing bang qui va mettre sur le carreau beaucoup de gens.

Par exemple, pourquoi tenir compte des 25 meilleures années de travail dans le privé et les 6 derniers mois de travail dans le public. Il faut aligner à 25 ans pour tout le monde.

Les personnes qui travaillent à temps partiel ou de façon discontinue cotisent à la retraite mais quand ces heures sont en-dessous du nombre exigé, cela ne donne pas droit à des trimestres. C'est injuste, c'est cotisé dans le vide. Toute heure cotisée doit permettre de donner droit à des trimestres.

Les femmes qui ont eu 3 ans bénéficient de trimestres supplémentaires. Donnons aussi aux femmes qui ont eu 1 ou 2 enfants au prorata.

Élargissons les cotisations aux machines, systèmes numériques qui suppriment des emplois. On va de plus en plus voir les métiers se transformer et certains disparaître. Que restera -t-il comme emplois ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/12/2019** à **09:24**

Bientôt on nous dira que le meilleur moyen de régler le problème des retraites c'est de supprimer la retraite. ?

Par **Lorella**, le **11/12/2019** à **11:58**

Mais Isidore, ton raisonnement n'est pas faux.

Le Président a reçu il y a qq jours, le PDG de Blackrock (un géant américain de fonds de pension). Il attend avec impatience qu'on lui ouvre les portes du marché.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/12/2019 à 13:05

Macron ne fait que suivre les recommandations de la Commission européenne

[quote]

Bruxelles a diffusé le 16 février 2012 un livre blanc sur les retraites décrivant les grands chantiers à poursuivre : **repousser l'âge légal de la retraite, améliorer le taux d'emploi des 55-64 ans**, améliorer la portabilité des droits à retraites complémentaires, promouvoir les régimes de pension privés par capitalisation?.

[/quote]

<https://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2013-3-page-67.htm#no41>

Par **Yzah**, le 11/12/2019 à 13:30

[quote]

Dans 5 ans, on nous dira encore qu'il faut reformer et allonger le départ à la retraite à 66 ans. C'est sans fin. De ce fait les personnes qui attendent un emploi peuvent se brosser le ventre.

[/quote]

Rien à rajouter c'est tout à fait ça.

[quote]

repousser l'âge légal de la retraite, améliorer le taux d'emploi des 55-64 ans

[/quote]

La Commission européenne se moque bien de l'âge de la retraite. C'est sûr que bosser quelques heures par semaine derrière un bureau à Bruxelles, c'est pas bien fatiguant. Mais qu'en est-il des danseurs professionnels de l'Opéra de Paris, des maçons, des boulangers, des fleuristes ou même des jardiniers-paysagistes et leurs journées à rallonge, enfin de tous les métiers pénibles, qui fatiguent?

Il ne faut pas suivre aveuglément l'UE, il serait bien de remettre l'humain, nos concitoyens au centre de la politique.

Par **Isidore Beautrelet**, le 11/12/2019 à 14:39

Je rejoins entièrement Yzah !

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/12/2019 à 07:52

Bonjour

Pour mon inquiétude sur la baisse de la valeur du point

[quote]

Il y aura dans la loi une règle d'or pour que la valeur des points acquis ne puisse pas baisser.

[/quote]

https://www.capital.fr/votre-retraite/en-direct-suivez-les-annonces-dedouard-philippe-sur-la-reforme-des-retraites-1357418#noref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191211&utm_medium=email-cap-soir-eco

C'est encore une fois de l'enfumage. En effet, on parle des points acquis. Par exemple, si le nouveau régime est lancé en 2022 et qu'on décide d'une baisse de la valeur du point en 2030, cette baisse n'impactera pas les points acquis entre 2022 et 2030. Ce qui est tout simplement normal au nom du principe de non rétroactivité. En revanche, les points acquis après 2030 seront bien impactés par cette baisse.

Par **Lorella**, le **12/12/2019** à **11:54**

Le diable se cache dans les détails.

Quand on écoute E. Philippe, on pense que c'est clair. Mais après, on écoute les débats sur d'autres chaînes et là on découvre les subtilités. On croit que, mais finalement ce n'est pas tout à fait cela.

Ex : tout le monde aura un minimum de 1000 euros de retraite et ensuite 85 % du smic, mais les conditions pour l'obtenir : travailler sans période de chômage et à temps plein. Ensuite 5 % de décote par année.

Tout est comme cela. Les annonces du gouvernement sont générales. Il faut être spécialiste de la question, avoir étudié les rapports pour bien connaître les détails.

Pour les citoyens, on simplifie, on généralise en montrant le bon côté de la réforme. Le jour venu, patatras : ah mais non, vous n'avez pas le droit, il fallait remplir telle condition...

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/12/2019** à **08:55**

Bonjour

Et c'est seulement maintenant que les journalistes nous parlent de ce qui se passe en Suède, où le modèle de retraite par points est en place depuis presque 20 ans.

<https://www.francetvinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/retraite/reforme-des->

[retraites-elles-les-limites-du-regime-suedois_3731923.html](https://www.retraites-elles.com/actualites/retraites-elles-les-limites-du-regime-suedois_3731923.html)

https://www.liberation.fr/planete/2019/12/11/retraites-en-suede-des-points-qui-varient-selon-les-annees_1768714

La valeur du point n'arrête pas de fluctuer, ce qui laisse les retraités dans l'incertitude. Leur train de vie peut considérablement changer d'une année à l'autre. Sans compter que les années où le point est valorisé, c'est loin de compenser l'inflation.

Le taux de pauvreté chez les retraités a augmenté et c'est encore plus flagrant chez les femmes.

Bref, un bel avant-goût de ce qui nous attend

Par **Lorella**, le **13/12/2019** à **09:54**

La valeur du point ne baissera pas, mais il pourra être gelé. Il est prévu de limiter la dépense à 14 % du PIB.

En plus si on continue à augmenter l'âge d'équilibre, il y aura de plus en plus de décote. L'hypocrisie est de dire : on ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite.

Si la démographie en France a changé. Avant 4 actifs cotisaient pour un retraité et ce jour c'est moins de 2 actifs. Il y a moins d'enfants à naître, ok. Mais il y a plus de chômage. Le prix de l'immobilier a flambé. Les salaires ont stagné. Le pouvoir d'achat a diminué.

Je me souviens il y a qq temps, je discutais avec une personne jeune retraitée qui avait fait toute sa carrière dans la banque comme sa mère. Elle me disait : je touche moins de retraite que ma mère. Au fil du temps, la pension baisse (régime de base et complémentaire). A une époque on tenait compte des 10 meilleures années de travail.

Par **Lorella**, le **13/12/2019** à **12:17**

La décote de 5 % par an avant 64 ans, vous avez compris ? Moi je pensais qu'on revenait à taux plein après 64 ans. Eh bien non, cette décote est pour toujours. On purge sa peine jusqu'à la mort.

Visiblement je ne suis pas la seule à avoir mal compris. La porte-parole du gouvernement (S. NDIYAE) également.

[quote]

Peut-être qu'il y en a qui à 62 ans accepteront d'avoir un petit malus -dont le montant est en discussion- qu'ils ne payeront que jusqu'à 64 ans avant de revenir à taux plein». En clair: une personne qui choisirait de partir à la retraite avant d'avoir atteint l'âge pivot ne paierait un malus que jusqu'à ce que celui-ci soit atteint. Or, ce n'est pas ce que contient la réforme gouvernementale, qui prévoit qu'un départ anticipé entraînerait le paiement d'un malus pour toute la durée de la retraite.

[/quote]

[quote]

Quelques heures plus tard, Sibeth Ndiaye est donc revenue sur ses propos. «Désolée, erreur de ma part ce matin sur France inter: comme aujourd'hui avec le taux plein, partir avant l'âge d'équilibre, ce sera partir avec un malus qui s'appliquera tout au long de la retraite», a-t-elle corrigé, sur Twitter

[/quote]

<https://www.lefigaro.fr/politique/age-pivot-sibeth-ndiaye-s-emmele-les-pinceaux-20191212>

Par **Isidore Beautrelet**, le 14/12/2019 à 07:58

Bonjour

Ce gouvernement m'exaspère de plus en plus ! Ce n'est pas la première fois qu'un membre de gouvernement se plante totalement sur un sujet (voir Schiappa sur la PMA pour toute et le lien de filiation).

Je veux bien admettre que Mme Ndiaye ne maîtrise pas cette réforme mais dans ce cas elle aurait dû simplement admettre qu'il fallait consulter telle ou telle personne sur ce point.

Jean-Pierre Chevènement a dit: "Un ministre ça ferme sa gueule ou ça démissionne".
On devrait aussi dire : "Un membre du gouvernement ça maîtrise son sujet ou ça ferme sa gueule". ?

Par **Lorella**, le 14/12/2019 à 11:11

c'est pitoyable. ils ne maîtrisent pas le sujet. Alors il ne faut pas s'étonner que les Français n'aient pas confiance. Que va être le logiciel de simulation retraite avant et après ? Sera-t-il fiable ? Un logiciel calcule en fonction des paramètres qu'on lui donne.

Par **Lorella**, le 16/12/2019 à 13:43

JP. Delevoye, Haut Commissaire à la retraite, a présenté sa démission au Président de la République qui l'a acceptée avec regret. Sa position était devenue intenable suite aux révélations de mandats non déclarés pouvant justifier un conflit d'intérêt avec les assurances.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/jean-paul-delevoye-a-presente-sa-demission_fr_5df76cc7e4b03aed50f1542c

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/12/2019** à **15:32**

Bonjour

Lui pour le coup il ferait bien de prendre sa retraite car il doit sans doute être atteint de la maladie d'Alzheimer.

Oublier un mandat je veux bien, mais dix ! ?

[https://www.capital.fr/economie-politique/jean-paul-delevoye-declare-finalement-dix-autres-mandats-](https://www.capital.fr/economie-politique/jean-paul-delevoye-declare-finalement-dix-autres-mandats-1357743?r=0.926022253169581#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191)

[1357743?r=0.926022253169581#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191](https://www.capital.fr/economie-politique/jean-paul-delevoye-declare-finalement-dix-autres-mandats-1357743?r=0.926022253169581#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191)

[cap-matinal-e-co](https://www.capital.fr/economie-politique/jean-paul-delevoye-declare-finalement-dix-autres-mandats-1357743?r=0.926022253169581#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191)
(L'article est antérieur à sa démission).

Par **Lorella**, le **16/12/2019** à **17:27**

Mais il est de bonne foi C'est pas de sa faute, il a tellement de choses à faire dans sa journée, pris par des réunions ici et là, qu'il ne sait plus où il habite. A cette heure, il a aussi oublié un 14^e mandat à 6000 euros - Président du CESE. On se demande comment il peut être efficace à occuper autant de postes.

<https://www.marianne.net/politique/delevoye-demissionne-il-n-aura-pas-eu-le-temps-de-signaler-son-quatorzieme-mandat-6000>

Par **Lorella**, le **16/12/2019** à **18:42**

J'ai entendu que les Français partent en retraite en moyenne à 63,5 ans. Des politiciens utilisent cet argument pour défendre l'âge d'équilibre à 64 ans.

Je découvre ce jour la manipulation des chiffres :

L. Berger, secrétaire général de la CFDT, nuance :

[quote]

On peut discuter de l'emploi des seniors. Contrairement à ce qui est dit, les Français ne partent pas en retraite à 63,5 ans en moyenne. Ils liquident leur retraite à cet âge. Mais, en réalité, 40 % d'entre eux sont déjà arrêtés parce qu'ils sont en invalidité ou au chômage.

[/quote]

<https://www.ouest-france.fr/economie/retraites/entretien-laurent-berger-la-mesure-d-age-plombe-la-reforme-des-retraites-6657023>

Tous les seniors qui ne sont pas en retraite, ne sont pas pour autant au travail. Ils dépendent des pensions d'invalidité ou des allocations chômage, voire RSA.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/12/2019** à **22:33**

Je n'arrive pas à retrouver la vidéo, mais cette semaine Muriel PENICAUD la ministre du travail, a donné une explication du système de retraite par point totalement décousue.

C'est assez flippant de constater que même la ministre la plus concernée n'est pas à l'aise sur le sujet

Par **Lorella**, le **17/12/2019** à **09:32**

M. Penicaud a fait une chute dans les escaliers de l'hôtel Matignon.

Par **Lorella**, le **18/12/2019** à **14:35**

Laurent Pietraszewski a été nommé secrétaire d'Etat en charge des retraites en remplacement de JP Delevoye, haut-commissaire aux retraites. Voyez au passage le changement d'intitulé.

Ce monsieur est député LREM du Nord depuis 2017. Il était auparavant DRH chez AUCHAN.

[quote]

“Pendant cette période, son employeur a voulu transférer son contrat de travail dans une nouvelle entité, ce qu'il a refusé. Cela équivalait à un licenciement économique, intervenu en mai 2019”,

[/quote]

Il a touché une indemnité de licenciement de près de 72 000 euros. Incroyable ! Pour d'autres personnes, on aurait demandé au salarié de donner sa démission et s'il ne s'était pas exécuté et avait fait un abandon de poste, on l'aurait licencié pour faute grave, sans indemnité. Le Code du travail est toujours adapté pour les hauts postes.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/laurent-pietraszewski-a-percu-72000-euros-dauchan-apres-un-licenciement-economique_fr_5dfa066fe4b0d6c84b762c5b?utm_hp_ref=fr-homepage

Par **Lorella**, le **18/12/2019** à **15:06**

[quote]

Le député LR d'Eure-et-Loir vient de saisir la Haute Autorité pour la transparence de la vie

publique sur les réformes des retraites. Il s'inquiète des actions de lobbying conduites par les fonds de pension américains. Il dénonce également une réforme malsaine qui va creuser un trou de 3 milliards d'euros dans les cotisations.

[/quote]

On a accès gratuitement à 20 % de l'article de l'Obs, mais ça suffit pour comprendre

<https://www.nouvelobs.com/social/20191218.OBS22461/olivier-marleix-le-nouveau-systeme-de-retraites-va-creuser-un-trou-de-3-milliards-par-an.html>

La réforme prévoit d'abaisser le plafond au-delà duquel on ne cotisera plus en passant de 28 000 à 10 000 euros. Conséquences pour les caisses : moins de recettes, mais ceux déjà en retraite avec haut salaire continueront à toucher une haute retraite.

Plus je m'informe, plus je me dis que ce projet de loi est un travail d'amateur qui va au bout du compte mener à plus de déficit.

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/12/2019** à **07:39**

Bonjour

En effet, à l'heure actuelle, il n'y a plus de cotisation sur la part des revenus qui dépassent 27 000 brut mensuels. La réforme prévoit de baisser ce plafond à 10 000 € brut mensuels. Le gouvernement vend ça comme une mesure qui permettra de limiter le montant de la pension versée aux personnes concernées (car forcément s'ils cotisent moins, ils auront moins).

Ainsi cette mesure serait faite contre les hauts revenus !

Mais nous ne emballons pas ! En réalité, cette mesure va faire l'affaire des assureurs privés. En effet, les personnes concernées vont chercher à réinvestir la somme qui dépasse le plafond. Et ils vont naturellement se tourner vers les assureurs privés pour pouvoir compenser la baisse de leur pension.

Au fait, qui a reçu BlackRock il y a quelque temps ?

https://www.capital.fr/economie-politique/la-societe-blackrock-a-t-elle-eu-une-influence-dans-la-reforme-des-retraites-1358080#noref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20191219&utm_medium=email-cap-matinal-eco

Par **Lorella**, le **19/12/2019** à **11:49**

oui on va vers deux régimes : la répartition uniquement pour les petits revenus et la répartition et la capitalisation pour les hauts revenus. Cela veut dire placement en assurance-vie, plan épargne retraite et aussi investissement locatif. Super la solidarité.

Par **Lorella**, le **22/12/2019** à **12:11**

E. Macron a annoncé sa décision de renoncer à sa retraite de Président de la République, soit environ 6000 euros brut.

https://www.francetvinfo.fr/economie/retraite/reforme-des-retraites/reforme-des-retraites-emmanuel-macron-renonce-a-sa-future-pension-de-president-de-la-republique_3755303.html

Moi aussi je renonce à ma retraite..... dès que j'aurai gagné le pactole au Loto.

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/12/2019** à **12:52**

En fait, il ne s'agit pas véritablement d'une pension de retraite mais d'une rente à vie que perçoivent les anciens présidents de la République dès leur départ de l'Élysée et ce peu importe leur âge.

On peut saluer le fait que Macron renonce à ce privilège, il est d'ailleurs le premier président à le faire. Cependant, il ne fait qu'être logique avec lui-même, puisqu'il s'agit d'un régime spécial, qui devait donc être supprimé ?

En revanche, en tant que Président il cotise bien pour la retraite. Il percevra alors une pension comme tous le monde, elle prendra en compte l'ensemble de sa carrière (banquier d'affaire, secrétaire général, ministre).

Après, je ne sais pas combien de points rapporte un quinquennat ?

Par **Lorella**, le **22/12/2019** à **16:29**

Il est le premier, parce qu'il veut montrer l'exemple en appliquant à lui-même le nouveau système qu'il veut imposer aux Français, mais aussi parce qu'il doit avoir une belle fortune pour pouvoir se passer de cette somme.

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/12/2019** à **07:32**

Bonjour

Il y a aussi l'aspect coup de com. Cependant, peu importe la raison qui le motive, c'est une économie importante pour l'État.

Par **Lorella**, le **23/12/2019** à **11:20**

oui c'est exact.

Par **Lorella**, le **26/12/2019** à **19:29**

Retraites: ces professions qui ont déjà obtenu des concessions

<https://www.lefigaro.fr/social/retraites-ces-professions-qui-ont-deja-obtenu-des-concessions-20191226>

Finalement le régime universel n'est pas compatible avec toutes les professions. Il y a aussi les danseurs/euses de l'opéra. La réforme va ressembler à quoi ? On va refaire des régimes spéciaux et cette manœuvre va finir par coûter des milliards. Tout cela pour dire : j'ai fait une réforme des retraites que personne n'avait réussi avant moi. Je suis le meilleur, normal je suis Jupiter.

Ce sont les salariés du privé qui vont être les dindons de la farce.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/12/2019** à **09:28**

Bonjour

En revanche, aucune concession pour les professions libérales dont le régime des retraites est largement bénéficiaire (suffisamment de cotisants + d'importantes réserves). Ce qui prouve que le but déguisé du gouvernement est de mettre la main sur cet argent pour renflouer les régimes déficitaires.

Par **Lorella**, le **27/12/2019** à **12:06**

Je pense comme toi Isidore. En fait on présente la réforme comme une justice sociale (marketing), mais les véritables intentions sont ailleurs (tromperie).

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/01/2020** à **08:35**

Bonjour

Pour en revenir, au plafond des 10 000 € par mois, il y a déjà des études qui dénoncent l'aggravation du déficit que pourrait causer cette mesure.

<https://www.capital.fr/economie-politique/larret-des-cotisations-des-hauts-salaires-va-couter-cher-au-systeme-de-retraite->

Par **Yzah**, le **24/01/2020** à **14:56**

Tout à fait, on parle de programmer un trou qui pourrait avoisiner les 4 milliards par an. On programme la mort des retraites au profit de la capitalisation, c'est absolument indigne. Ce déficit accélérera la mise en place de l'âge pivot: quand les caisses sont vides, les actifs devront bosser encore plus.

Et dire que ceux qui sont censés nous représenter vont voter en âme et conscience pour approuver ? Il a déjà été évoqué le 49-3 pour s'assurer du bon vote de cette maudite réforme...

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/01/2020** à **08:08**

Bonjour

@ Yzah : Oui j'ai entendu dire que le gouvernement pensait utiliser le 49-3, alors que les ministres répètent sur toutes les chaînes qu'ils sont ouverts au dialogue ?

Actu : Le Conseil d'État vient de rendre un avis très négatif contre ce projet de réforme

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/retraites-le-conseil-d-etat-ne-garantit-pas-la-securite-juridique-de-la-reforme-20200124>

Par **LouisDD**, le **25/01/2020** à **08:57**

Également disponible l'étude d'impact de cette réforme, un document d'un millier de pages

Par **Lorella**, le **25/01/2020** à **12:45**

Après le Conseil d'État qui s'est vu mis la pression en terme de temps d'étude, c'est au tour des députés. L'étude d'impact de la réforme des retraites de 1029 pages doit être étudiée par les députés. Ils ont 4 jours pour les lire, en plus de la loi organique et la loi ordinaire (70 pages). Très peu de temps pour la réflexion et les éventuels amendements. Sans compter les projections financières insuffisantes.

https://www.huffingtonpost.fr/entry/les-deputes-ont-4-jours-pour-lire-letude-dimpact-de-la-reforme-qui-fait-1029-pages_fr_5e2b0bb4c5b6d6767fd31414?utm_hp_ref=fr-homepage

Le Président veut sa réforme à tout prix, et que ça aille vite.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/01/2020** à **13:05**

C'est vraiment un affront pour les députés. L'Assemblée nationale devient de plus en plus qu'une simple chambre d'enregistrement.

Et dire que Macron a récemment répondu à ceux qui comparent la France à un État autoritaire <https://www.lefigaro.fr/politique/macron-repond-a-ceux-qui-comparent-la-france-a-un-etat-autoritaire-essayez-la-dictature-et-vous-verrez-20200124>

Là il vient de rajouter de l'eau à leur moulin.

Par **Yzah**, le **25/01/2020** à **14:06**

Il veut que ça aille vite car la colère monte, toutes les professions se rebellent et ont compris qu'elles avaient à y perdre.

La plupart des magistrats & greffiers facilitent les demandes de renvois des avocats en grève. Les pompiers, les égoutiers et l'inspection du travail sont rentrés dans la danse.

Je ne sais pas par quel miracle cette réforme peut être retirée mais ça fait chaud au cœur de voir qu'on est pas seul à refuser cette stupidité.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/01/2020** à **10:12**

Bonjour

Sans surprise, les députés du groupe LR envisagent de saisir le Conseil Constitutionnel. Ils vont d'abord tenter une saisie avant l'examen de la loi. Mais pour cela, il faut l'aval du président de l'Assemblée nationale. Ils ne se font guère d'illusions, mais ils veulent quand même tenter.

Sinon, ils se tourneront vers le traditionnel contrôle *a priori*, mais cela ne pourra se faire qu'après l'examen du texte

<https://www.lefigaro.fr/politique/retraites-les-republicains-veulent-saisir-le-conseil-constitutionnel-20200127>

J'en profite pour ouvrir un autre débat : le président de l'Assemblée nationale doit-il être indépendant politiquement ?

En effet, plutôt que de nommer un député de la majorité, ne serait-il pas plus démocratique de nommer une personne extérieure à tout parti politique (un magistrat par exemple) ?

Par **Lorella**, le **28/01/2020** à **11:07**

Après la crise sociale, la crise démocratique.

J ai entendu le patron du MEDEF G. ROUX de BEZIEUX à la TV hier dire : on a discuté pendant 2 ans et à nos questions, on n a jamais eu de réponse. Super le haut commissaire à la retraite.

Par **Yzah**, le **28/01/2020** à **21:54**

La question de l'indépendance du président de l'Assemblée est intéressante. Un magistrat ou peut-être un député d'un groupe minoritaire?

En tout cas, ce qui devrait être la priorité est de revoir le calendrier électoral afin qu'il n'y ai plus la présence du fait majoritaire. C'est vraiment ceci qui étouffe la démocratie et fais de l'AN une simple chambre d'enregistrement du bon-vouloir présidentiel.

Par **Isidore Beautrelet**, le **29/01/2020** à **09:04**

Bonjour

[quote]

En tout cas, ce qui devrait être la priorité est de revoir le calendrier électoral afin qu'il n'y ai plus la présence du fait majoritaire.

[/quote]

Une autre solution serait une proportionnelle intégrale pour les législatives.

Par **Yzah**, le **30/01/2020** à **23:27**

[quote]

une proportionnelle intégrale pour les législatives

[/quote]

Qui reprendrait le résultat de la présidentielle?

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/01/2020** à **09:01**

Non on ferait une vraie élection législative mais la répartition des sièges se feraient à la proportionnelle.

Par **Yzah**, le **31/01/2020** à **19:15**

Bonjour,

Un peu d'actualité: le tribunal de Toulouse a voté une censure contre la grève des avocats. Cette décision est étonnante.

<https://www.20minutes.fr/toulouse/2706911-20200130-toulouse-magistrats-votent-motion-alerter-consequences-greve-avocats>

Par **Lorella**, le **31/01/2020** à **19:27**

Maintenant, on va instaurer la grève sans mouvement cad continuer à travailler mais en portant un brassard, un dossard "**en grève**".

Par **Yzah**, le **31/01/2020** à **20:21**

C'est déjà ce que sont contraint de faire les soignants & les pompiers quand ils sont réquisitionnés, ils sont en grève, ne sont pas payés mais doivent tout de même assurer leurs missions.

Le droit de grève est de moins en moins respecté je trouve. Par exemple, la SNCF a confirmé qu'elle avait versé des primes pour les cheminots qui n'ont pas fait grève (traitement discriminatoire envers les grévistes). Et pour le coup, c'était vraiment pas une prime d'assiduité ou de fin d'année.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/02/2020** à **09:11**

J'ai également été choqué par cette fameuse prime.

On peut considérer que c'est une atteinte au droit de grève, car c'est un moyen de sanctionner les grévistes.

Par **Lorella**, le **01/02/2020** à **10:24**

[quote]

C'est déjà ce que sont contraint de faire les soignants & les pompiers quand ils sont réquisitionnés, ils sont en grève, ne sont pas payés mais doivent tout de même assurer leurs missions.

[/quote]

Ah bon ils ne sont payés alors qu'ils travaillent. Tu en es sûre ?

Par **Yzah**, le **04/02/2020** à **15:43**

Il me semble que c'est ça, puisqu'ils sont déclarés en grève. Je peux me tromper... Ou peut-être que ça dépend du statut? je ne sais pas

Par **Lorella**, le **04/02/2020** à **17:31**

C'est étrange. Si la personne fournit un travail comme d'habitude, elle doit percevoir un salaire. C'est seulement si la personne ne vient pas travailler, que l'employeur lui fait une retenue sur salaire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **05/02/2020** à **08:46**

Bonjour

Le Sénat a voté un texte imposant un service minimum garanti dans les transports. Le risque de censure par le Conseil Constitutionnel est élevé.

<https://www.lefigaro.fr/flash-eco/transports-le-senat-vote-pour-un-service-minimum-garanti-20200204>

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/02/2020** à **07:57**

Bonjour

Apparemment, le gouvernement n'aurait pas l'intention d'user du 49-3.

<https://www.lefigaro.fr/politique/reforme-des-retraites-le-49-3-n-est-pas-le-sujet-affirme-pietraszewski-20200210>

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/02/2020** à **08:36**

De nombreuses personnalités ont signé une pétition pour réclamer que la réforme des retraites soit soumise à référendum https://www.huffingtonpost.fr/entry/retraites-140-personnalites-reclament-un-referendum-dans-lhumanite_fr_5e411478c5b6bb0ffc14ba2e

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/02/2020** à **14:34**

L'indice permettant d'évaluer la valeur du point n'a toujours pas été mise au point.
La raison est toute simple : l'INSEE n'a pas reçu de demande dans ce sens de la part du gouvernement

https://www.capital.fr/votre-retraite/reforme-des-retraites-lincomprehensible-revalorisation-du-point-1362016#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200212&utm_medium=email-cap-matinal-eco

Il faut vraiment que le gouvernement pense à ralentir la cadence dans cette réforme !
Comme dirait le colonel <https://www.youtube.com/watch?v=f2WZQZIL5Gs>
?

En tout cas, le gouvernement aura réussi à battre un record : celui du nombre d'amendement déposé ! <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/retraites-la-commission-a-l-assemblee-ne-peut-achever-ses-travaux-situation-inedite-20200211>

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/02/2020** à **09:46**

Bonjour

Après 70 jours de débat, l'article 1 du projet de réforme vient d'être adopté par l'Assemblée !

https://www.capital.fr/votre-retraite/reforme-des-retraites-un-premier-article-adopte-a-l-assemblee-nationale-apres-70-heures-de-debat-1363007#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200225&utm_medium=email-cap-matinal-eco

A ce rythme là, on n'échappera pas au 49:3

Cet article fait notamment référence à l'objectif d'assurer un niveau de vie digne pour les retraités.

<https://www.lci.fr/politique/retraites-l-assemblee-nationale-inscrit-le-niveau-de-vie-digne-dans-le-texte-de-reforme-2146235.html>

Mais c'est plu symbolique qu'autre chose. En effet, je ne pense pas que des retraités pourront agir contre l'État en invoquant le fait qu'ils n'ont pas un niveau de vie digne.
Notion qui n'est d'ailleurs pas défini

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/03/2020** à **08:25**

Finalement, la réforme passera bien par le 49:3

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/04/2020** à **12:45**

Bonjour

Le réforme des retraites sera t-elle la prochaine victime du COVID-19 ?

https://www.capital.fr/economie-politique/et-si-la-reforme-des-retraites-tombait-a-leau-1367296#nlref=eaa1b2d51d36b59855c211d4ad687802&utm_campaign=20200413&utm_medium=email-cap-matinale-eco

Par **Lorella**, le **13/04/2020** à **13:16**

Le président du groupe LREM a bien compris les enjeux de l'avenir. La réforme des retraites n'est plus à l'ordre du jour. D'autres urgences sont à traiter en priorité.